

Boisbriand, le 16 janvier 2020

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800 rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Demande de révision du Transporteur et du Distributeur de la
décision D-2019-090**
V/D : R-4099-2019 N/D : 541404 / 25 QUM

Me Dubois,

Nous faisons suite à la lettre datée du 10 janvier 2020 transmise par la Régie de l'énergie dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. Afin de répondre aux questions qui y étaient posées, nous joignons à la présente une copie de la Demande de révision amendée du Transporteur et du Distributeur, dans laquelle nous avons ajouté des références à la jurisprudence, motivé la position de notre cliente quant aux effets de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (section V de la demande amendée, aux paragraphes 105 et suivants) et précisé quelques paragraphes. Tous les amendements sont identifiés par des soulignements.

Nous confirmons que nous ne ferons entendre aucun témoin lors de l'audience au mérite et comprenons qu'elle portera à la fois sur l'ouverture du droit de révision en vertu de l'article 37 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* ainsi que sur le fond du dossier.

Enfin, tel que demandé, nous joignons à la présente une copie des autorités que nous entendons utiliser lors de l'audition des 22 et 23 janvier prochain. Des cahiers d'autorités seront remis à chacun des membres de la formation en révision le 22 janvier prochain.

Nous demeurons à votre entière disposition et ainsi qu'à celle des membres de la formation en révision si vous avez des questions.

Veillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

PRÉVOST FORTIN D'AOUST



MATHIEU QUENNEVILLE

MQ/pd

*P.j. : Demande de révision amendée du Transporteur et du Distributeur;
Autorités.*